

Réforme des concours particuliers de la DGD

Inquiète de l'annonce de la réforme du concours particulier de la DGD dans ses deux volets de fonctionnement et d'investissement, l'ABF demande à la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et du service concerné du ministère de l'Intérieur, la plus large consultation des élus locaux sur ce projet et réclame que de la plus grande à la plus petite, les bibliothèques continuent à être aidées pour leur construction, leur aménagement, leur mobilier et leur informatisation.

L'ABF s'inquiète particulièrement de l'impact de cette réforme sur les départements les moins peuplés du territoire et demande le maintien de la DGD départementale pour préserver l'égalité républicaine à l'accès à l'information, à l'éducation, à la culture et aux loisirs selon les principes de l'UNESCO.

Adoptée à l'unanimité en assemblée générale le 20 juin 2005 à Grenoble